Toiles@penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons

Laurence Bovy

Dossier n° 2009 - 003

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision
Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Jacques Cels, Chemsi Cheref-Khan, Paul Danblon,
André Dejaegere, Anne-Marie Geritzen, Jacques Ch. Lemaire

Rubriques
Publications – Radio – Télévision

Secrétariat
Christiane Loir

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be
Publications – Abonnements :
(02) 650.35.90 – christiane.loir@ulb.ac.be
Radio – Télévision :
(02) 640.15.20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be
Fax : (02) 650.35.04
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Communauté française de Belgique

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
000-0047663-36
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet
http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2009 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) **:**

n° 73 – *1834. L'ULB fête ses 175 ans*
n° 74 – *Réflexions sur la bioéthique*
n° 75 – *Évolution et créationnisme*
n° 76 – *Francs-Parlers n° 4*

Nos Toiles@penser

disponibles sur demande et sur notre site http://www.lapenseeetleshommes.be

Projets d'action économique et sociale

Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. Houyoux, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. Manço, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. Baudet, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. Adam, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. Silberberg, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. Hellas, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. Cornil, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. Bolle de Bal, 2007.
Brèches, J. Cornil, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. Castelijn, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

Les droits humains, ici et maintenant, P. Galand et B. Van der Meerschen, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. Gabard, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. Goldschläger, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. Coutel, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Actualité des Protocoles, J. Jamin, 2007.
Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal, N. De Becker, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. Goldschläger et J. Lemaire, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits,
A. Goldschläger et J. Lemaire, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. Marage, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. Javeau, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. Seron, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. Ponsar, 2008.
Le truchement majeur, J. Cels, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. Mainil, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Les limites de la liberté, J. Jamin, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. Jamin, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. Bolle de Bal, 2007.
Les religions meurtrières, E. Barnavi et Ch. Cheref-Khan, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. Barnavi et Ch. Cheref-Khan, 2007.
Récits de Colombie, J. Cornil, 2007.
Le totalitarisme, M. Hellas, 2007
Les otages politiques, Fr. Vanden Driesch, 2007.
Einstein et la politique, M. Voisin, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. Maesschalk, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »,
Ch. Cheref-Khan, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. Cornil, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. Voisin, 2007.
L'alimentation itnelligente, A. Buronzo, 2007.

Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. De Potter, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. Destexhe, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. Bachelet, 2006.
Ce que montre Pisa 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. Hirtt, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement unviversitaire des sciences, J. Lemaire, 2006.
L'immersion linguistique, R. Briquet, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. Renard, 2006.

Ambitions de la laïcité

Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. Coutel, 2008.
Les médecines parallèles, P. Debusschere, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. Englert, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. Mayer, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. Bryon-Portet, 2008.
La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques, A. Dumoulin, 2008.
Lettre ouverte sur la tolérance, G. Hottois, 2008.
Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié, V. Dortu, 2008.
Islamophobie et culpabilité, A.-M. Delcambre, 2008.
Un catholique face à l'euthanasie, J.-J. Jaeken, 2008.
Euthanasie : le débat parlementaire, Ph. Monfils, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. Coutel, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Divin et humain : religion et reliance, M. Bolle de Bal, 2007.
Bio-éthique et thanato-éthique, M. Bolle de Bal, 2007.
Vers une éthique de l'environnement, J. Cornil, 2007.
La crémation : une éthique pour notre temps, M. Mayer, 2006.
La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne, J. Herremans, 2006.
La laïcité dans la vie sociale, Ph. Grollet, 2006.
Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux, R. Renard, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 1ère partie, A.-M. Hansenne, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 2e partie, A.-M. Hansenne, 2006.
La laïcisation de l'art, Chr. Loir, 2006.
Laïcité et diversité culturelle, R. Renard, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. Voisin, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. De Potter, 2007.
Extrême droite et éducation permanente, M. Maesschalk, 2006.
La FORel, A. Schleiper, 2006.
La culture, une généreuse éducation permanente, J. Cels, 2006.
Le rôle charnière du cardinal Bellarmin, J.-J. De Gheyndt, 2006.
Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique, M.-G. Pinsart, 2006.
La rhétorique, moyen de convaincre, M. Meyer, 2006.
Représenter le zéro : un problème philosophique, J.-J. De Gheyndt, 2006.
Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres, C. Vanderpelen-Diagre, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle, J. Cornil, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. Van den Eynde, 2008.
La spiritualité, Anonyme, 2008.
L'Europe méditerrannée, entre l'Occident et l'Orient, Ch. Coutel, 2008.
L'évolution du freudisme, W. Szafran, 2007.
La question rousse, V. André, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. De Kemmeter, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. Bolle de Bal, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. Imberechts, 2006.

Relais du monde associatif

Présentation du réseau Financement Alternatif, A. Brouyaux, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. Silberberg, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. Silberberg, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. Bokhorst, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
F. Sidibe, 2006.
Le Grip et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. Bastin, 2006.
Les *conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,*
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins, N. Bollu, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. André, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. Brodsky, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. Legrand et D. Cracco, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. Manço, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. Minet, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. Bolle de Bal, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « reliances » à relier, M. Bolle de Bal, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. Bolle de Bal, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage,
J. Cornil, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. Génard, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. Bolle de Bal, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. Bolle de Bal, 2006.
Bribes réIfexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. Cornil, 2006.
Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. Cornil, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. Cornil, 2006.

Construire l'Europe

Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe, M. Conradt, 2008.
Trois rêves évanouis, M. Bolle de Bal, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. Imberechts, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. André, 2008.
L'origine de la liberté, A. Van Kerckhoven, 2008.
Valorisation des compétences et co-développement, A. Manço, 2008.
Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ? N. Geerts, 2007.
Faits de société, M. Bolle de Bal, 2007.
Les discriminations et la démocratie de l'identité, A. Martens, 2007.
Les otages politiques, Fr. Vanden Driessch, 2007.
Brèches, J. Cornil, 2007.

Chronique d'un cours de philo. Intermède, H. Van Camp, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère, Clav, 2006.
Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes, Clav, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes, Clav, 2006.

Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons[1]

Laurence Bovy

Il aurait été impossible, je crois, dans le cadre de travaux consacrés à la liberté et aux aliénations,ou aux libertés et à l'aliénation, de ne pas évoquer aussi la privation de liberté.

Vouloir définir la notion de liberté est un exercice difficile ; peut-être mon travail nous permettra-t-il de mieux la cerner, par défaut en quelque sorte, en évoquant ceux qui, tout près de nous, en sont privés pour un temps plus ou moins long.

« Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons », voilà le titre que j'ai choisi pour cette analyse. Je dois d'emblée vous dire que cette phrase, magnifique, qui m'a marqué à la minute où je l'ai lue, n'est pas de moi. Il s'agit du titre d'un essai de l'avocat français Thierry Lévy, qui, vous l'aurez compris, s'interroge sur le sens de l'emprisonnement et plaide pour des solutions de remplacement.

Et son livre commence par ces mots : « Ma première visite en prison, m'a laissé, comme à tous ceux, je le suppose, qui ont fait cette expérience, une impression durable et forte. »

Jamais je n'oublierai, je crois, ma première visite à la prison de Namur, pour des raisonsprofessionnelles, il y a cinq ans déjà.

Après plus de deux heures à l'intérieur des murs, je me revois passer le portique de sécurité, remettre mes chaussures et ma ceinture, récupérer ma carte d'identité, saluer le gardien. Et enfin, je franchis la lourde porte.

Le sentiment de soulagement que j'ai éprouvé une fois dehors était d'une intensité surprenante : je n'étais là qu'en visite de travail après tout…

[1] *Le Microcosme carcéral,* Bruxelles, Éd. Espace de Libertés, coll. « La Pensée et les Hommes », n° 70, 2008.

Comment décrire les sensations qui vous assaillent en prison ? Il y a à voir le béton, les grilles, les couloirs qui n'en finissent pas, l'eau qui suinte sur les murs, les photos des enfants et les posters de femmes nues. Il y a à entendre le bruit des clés et les claquements répétés, les cris, le grésillement des interphones, les voix télévisées en sourdine. Il y a à sentir l'odeur de l'humidité, et celle de l'eau de javel, et puis celle du tabac et des hommes mal lavés.

Depuis lors, j'ai visité d'autres établissements pénitentiaires, croisé des dizaines de regards, serré beaucoup de mains plus ou moins assurées. J'en suis, à chaque fois, sortie bouleversée et pleine d'interrogations.

Là, s'exerce de façon tangible, et même physique, la contrainte au quotidien ; là règne la violence, dans un univers presque exclusivement masculin ; là, cohabitent en un curieux ensemble, solitude et promiscuité ; là, le mot liberté, si théorique parfois, prend tout son sens…

La question continue de me tarauder : faut-il des prisons ? La prison est-elle compatible avec nos discours occidentaux sur les droits de l'homme ? Et les laïques, qui disent œuvrer au progrès de l'humanité, quel regard portent-ils sur la prison ?

Car être emprisonné, quelle qu'en soit la raison, est une épreuve terrible.

Comme l'écrit en 1970 Roger Knobelspiess, un détenu français devenu écrivain à sa sortie de prison : « Emprisonner une personne, c'est tout lui retirer. Il ne lui reste rien. J'insiste sur le mot « rien ». Ce mot « rien » comme une main morte, un corps sans chair, figé là entre les murs, en attente, dans le vide et l'abîme de soi. »

Les paroles de détenus sont souvent émouvantes : ainsi Évelyne, qui, n'ayant jamais supporté la solitude, mangeait debout devant son miroir, pour voir quelqu'un, pour ne pas se sentir seule.

Être incarcéré, c'est aussi perdre son identité… Comme le dit un autre détenu : « J'entendais mon nom prononcé comme s'il était devenu celui d'un autre. Peut-être parce qu'il était amputé de mon prénom. En plus de l'enfermement, du manque à vivre, du manque à aimer et à être aimé, il y a cette relation permanente de frottement et d'affrontement avec les gardiens ».

Pourquoi faut-il des prisons ? Où plutôt, faut-il des prisons ?

Un détour par l'histoire s'impose pour tenter de répondre à cette question.

Au Moyen Âge existaient des châtiments terribles pour ceux qui avaient transgressé les règles : il fallait imposer au criminel, par le supplice et la torture, par le bannissement, par la mort parfois, autant de douleurs que celles qu'il avait causées.

La prison avait à l'époque pour seule fonction de mettre l'accusé à tout moment à disposition de ses juges, et plus tard, de son bourreau ; il fallait l'enfermer entre quatre murs pour éviter qu'il s'échappe, il fallait s'assurer qu'il subirait son châtiment le moment venu.

Entre quatre murs… d'ailleurs, si le mot « mur » figure dans le nom d'un village ou d'une ville en France, comme la ville de Saumur par exemple, il y a fort à parier qu'il y avait-là autrefois une prison.

Les prisons au Moyen Âge ne servaient donc qu'avant le procès, et l'emprisonnement étaitdonc nécessairement provisoire.

La détention préventive que nous connaissons aujourd'hui n'est rien d'autre que cela : les prévenus, comme on appelle ces détenus non encore condamnés, sont placés là par les juges d'instruction pour éviter la fuite, pour les besoins de l'enquête, en raison du risque de collusion avec des tiers ou en raison du risque de récidive. Telle est la lettre de la loi, mais force est de constater que certains mandats d'arrêt ainsi délivrés posent question. En effet, la loi précise, je cite, qu'un mandat d'arrêt de mise en détention préventive ne peut être délivré « qu'en cas d'absolue nécessité pour la sécurité publique seulement » et que « cette mesure ne peut être prise dans le but d'exercer une répression immédiate ou toute autre forme de contrainte ». Et pourtant, selon les organisations professionnelles d'avocats, bien des personnes sont placées en détention préventive de façon expéditive, sans que soient réellement établis les critères légaux.

Les chiffres sont en tout cas interpellants, puisque plus d'un tiers des dix mille détenus dans les prisons belges, soit plus de trois mille trois cents personnes, sont actuellement en détention préventive.

Mais revenons-en à la mise en perspective historique.

Ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle, avec l'abolition de la torture, que la peine d'emprisonnement devient un châtiment en soi, après la condamnation.

La première prison pénale, qui associe surveillance et punition, voit ainsi le jour dans nos contrées, à Gand en 1775, à l'initiative de l'évêque Vilain XIII : celui qui a fauté doit en effet, selon la théorie chrétienne du rachat, se repentir et s'amender en prison.

Ainsi coupé du monde, avec pour seule occupation de sonder sa conscience, le détenu pourra en venir à haïr son crime et à éprouver du remords : tel est le pari…

Ce face à face avec soi-même dans un lieu anonyme et sombre, hors du temps, n'est pas sans rappeler le cabinet de réflexion dans la franc-maçonnerie…

Une différence saute cependant immédiatement aux yeux des laïques que nous sommes : le caractère non contraint de l'exercice, qui est, à mon estime, un facteur fondamental pour espérer une transformation.

La prison sert aussi à l'époque, dit Alexis de Tocqueville (1805-1859), comme moyen d'intimidation pour décourager ceux qui, par faiblesse, pourraient être tentés par la délinquance ; en somme, l'ombre hostile des murs hauts et épais de la prison a remplacé le pilori… Reste que rien n'est plus fort pour marquer les esprits que la mise à mort sur la place publique, que la célèbre guillotine…

Certains auteurs relèvent aussi que c'est dans les sociétés où se produit une pénurie de main-d'œuvre que l'on a tendance à remplacer la mort par le travail forcé en prison. L'emprisonnement conçu comme punition en lieu et place de la mise à mort trouve donc peut-être sa source dans l'humanisme, mais aussi, selon ces auteurs, dans un souci économique. Ainsi la première prison pénale de Gand, que j'ai déjà évoquée, était-elle une « prison manufacture », où les condamnés pratiquaient la filature, le tissage ou la cordonnerie. Le travail y fut d'ailleurs interdit en 1783 par Joseph II sous la pression des tisseurs gantois, qui se plaignaient de concurrence déloyale !

Les différents rôles assignés au fil du temps à la prison sont variables selon les sociétés, mais dans nos sociétés démocratiques où la peine de mort est désormais abolie (depuis 1996 seulement en Belgique, même si la peine de mort n'y a plus été appliquée depuis 1863), on considère aujourd'huique la prison remplit quatre fonctions principales :

– empêcher un prévenu de se soustraire à son procès (j'en ai déjà parlé, je ne m'y étendrai pas à nouveau)
– protéger les citoyens des individus jugés dangereux en les tenant à distance, l'illustration la plus fortede cette mise à l'écart étant le concept de « l'île prison » (Alcatraz, le Château d'If au large de Marseille, etc.)
– punir le détenu, mais aussi le rééduquer et par là, le réinsérer : ce sont les fonctions d'expiation et d'amendement

– décourager la commission de crimes et délits, décourager la récidive, c'est ce que Georges Kellens appelle la fonction d'intimidation.

Première mission de l'emprisonnement : mettre, pendant un temps plus ou moins long, la société à l'abri des individus reconnus coupables d'actes graves et considérés comme dangereux.

Cela semble évident. Et pourtant…

Qu'est-ce qu'un acte grave ? Là aussi, une rapide mise en perspective historique est utile, pour aller au-delà des certitudes. En effet, l'appréciation de la gravité de tel ou tel acte a évolué selon les époques. Songeons qu'avant le XX^e^ siècle, il était fréquent de voir condamner à une peine sévère une mère qui avait volé pour nourrir ses enfants ; qu'au XIX^e^ siècle, l'un des actes les plus graves était de mettre le feu aux récoltes et, plus choquant encore, que le viol n'est que depuis peu considéré comme un crime, et non plus comme un délit…

C'est Durkheim qui dans *De la division du travail social* affirmait déjà en 1893 : « Nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réprouvons ».

Et l'évolution pourrait bien se poursuivre. C'est ainsi, par exemple, que de plus en plus de voix s'élèvent, en Belgique comme en France, pour proposer de revoir la loi sur la détention préventive afin d'interdire la mise en détention préventive en cas d'atteinte aux biens pour la réserver, dans les conditions strictes dont j'ai parlé, aux situations d'atteintes aux personnes. Et ce alors même que le respect du sacro-saint principe de la propriété privée occupe une place de choix dans notre Code civil depuis l'époque napoléonienne.

Par ailleurs, qu'est-ce qu'un individu dangereux ?

Il ne faut évidemment pas tomber dans l'angélisme : il y a bien dans nos prisons des personnes d'une violence inouïe, coupables d'actes d'une sauvagerie épouvantable. Et derrière tous les crimes et délits, l'on retrouve toujours la souffrance des victimes. Mais il faut aussi pouvoir admettre que la conception de la dangerosité varie selon les endroits et selon les époques. Ainsi, par exemple, le taux d'incarcération aux États-Unis est un des plus élevés de la planète, il est plus de sept fois plus élevé qu'en France, en Belgique ou même au Canada, portant si proche, et géographiquement, et culturellement.

De même, le nombre de détenus aux États-Unis a triplé en quinze ans, phénomène que n'a connu aucune autre société démocratique. D'autant

plus, qu'au cours de cette même période de quinze ans,la criminalité y est restée globalement constante!

C'est ce que certains auteurs appellent *la criminalisation de la misère*. Une criminologue belge, Charlotte Vanneste, a récemment démontré que le taux d'incarcération dépendait aussi de la situation d'insécurité sociale et économique; ainsi si Canada et États-Unis semblent si proches, une chose essentielle les distingue pourtant : le Canada, au contraire des États-Unis, peut se targuer d'avoir mis en place un système fort de sécurité sociale.

Qu'est-ce qu'un individu dangereux disais-je? Que penser du fait que la proportion de femmes en prison est si faible, moins de quatre pour cent? C'est sans doute parce qu'elles sont moins sujettes que les hommes aux agressions physiques et sexuelles, analysent certains auteurs, mais aussi, parce qu'elles font bien souvent l'objet de sentences moins sévères pour des faits de nature comparable.

Ici aussi, comme en tout autre domaine, le laïque se doit d'aller au-delà des apparences et des certitudes…

Et il faut également bien constater qu'en Belgique, comme dans les pays voisins, la population carcérale a bien changé au cours des vingt dernières années, et que les délinquants sexuels, les toxicomanes et les internés constituent aujourd'hui une proportion importante des détenus.

J'en viens alors à la deuxième mission assignée à la prison : punir, rééduquer, réinsérer.

La peine d'emprisonnement est bien une punition. Une fois emprisonné, le détenu perdévidemment la liberté d'aller et de venir, le droit d'exercer des responsabilités vis-à-vis de lui-même etdes autres, mais aussi la possibilité de poursuivre sa vie amoureuse, familiale ou amicale. Bien plus, l'incarcération entraîne bien souvent une dégradation de la situation socio-économique du condamné lui-même, mais aussi de sa famille.

En outre, la prison est un lieu dangereux : les agressions, le racket et les brimades y sont monnaie courante, et le taux de suicide y est quatre fois plus élevé que dans la moyenne nationale.

Enfin les conditions actuelles de détention, en raison de la surpopulation carcérale et des infrastructures vieillissantes (dix-huit de nos trente-deux prisons belges datent du XIX^{e} siècle), rendent l'incarcération plus pénible encore : promiscuité, problèmes d'hygiène, installations de chauffage défaillantes, et j'en passe…

Mais si personne n'ose vraiment le dire, nombreux sont ceux qui estiment que la privation de liberté en soi ne suffit pas, et qu'elle se doit d'être

pénible… En raison de sa quatrième mission, la fonction d'intimidation, la prison doit inspirer l'effroi dit Alain Brossat, c'est pourquoi elle ne doit pas traiter les détenus avec trop de bienveillance et de respect. Propos terrible, n'est-ce pas ?

Si la prison remplit bien sa mission de punition par les souffrances qu'elle implique, remplit-ellevraiment sa mission de rééducation ?

Car, à de rares exceptions près, tous les détenus sortent un jour de prison…

Selon Nietzsche, « le châtiment apprivoise l'homme, et ne le rend pas meilleur : il lui apprend, non pas à bien faire, mais à se méfier et à ne plus se faire prendre. » Terrible considération là encore que je soumets à votre réflexion et qui mériterait une analyse en soi, car qu'est-ce qui nous rend meilleurs en effet ?

Les taux relativement élevés de récidive font également douter du sens de l'emprisonnement. Il convient pourtant de nuancer ici encore. Une étude française (citée par Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, 2001) indique que le taux de récidive, toutes condamnations pénales confondues, est de trente-quatre pour cent dans les quatre ans de la libération. Mais cette nouvelle condamnation ne donne pas toujours lieu à une nouvelle incarcération, les infractions commises étant parfois des infractions légères. Si l'on ne retient que la commission de nouveaux faits d'une gravité équivalente ou supérieure, le taux de récidive tombe à cinq pour cent. Cette étude s'est également intéressée aux caractéristiques qui pourraient prédisposer à la récidive, et il en ressort que les détenus libérés jeunes récidivent plus que ceux libérés après l'âge de cinquante ans, que les hommes récidivent plus que les femmes, que ceux qui subissaient leur première incarcération récidivent moins, de même que les ex- détenus mariés récidivent moins que les autres…

On ne peut parler de récidive sans évoquer la question de la réinsertion sociale. Comment réussir ce retour à la société des hommes si l'on n'a pas été traité en homme ?

Comment faire du moment d'incarcération un moment utile pour redémarrer mieux outillé qu'à l'entrée ? La question est fondamentale lorsque l'on sait près de soixante pour cent des détenus n'ont pas terminé l'enseignement secondaire, pour ne prendre que cet exemple.

Comment mieux préparer aussi la société des hommes à accueillir en son sein celui qui a payésa dette ?

Le maintien du lien entre le détenu et la société est essentiel, dit Damien Vandermeersch, pour que réalité de la victime et réalité du coupable se rencontrent. Dans le cas contraire, la victime risque de rester avec l'incompréhension, qui rend la douleur plus terrible encore. Et le détenu risque de ne pas avoir conscience du traumatisme qu'il a causé, et donc, de ne pas comprendre la peine qui lui est infligée. C'est au départ de ces constats que se sont développés au cours des années quatre-vingt les concepts de médiation et surtout de justice réparatrice. Il s'agit d'aller bien au-delà dudédommagement matériel de la victime, pour tendre à un objectif de paix sociale en cherchant à rétablir la relation entre l'auteur, la victime et la société. Une utopie? Peut-être pas si j'en croiscertains témoignages, trop rares il est vrai, de rencontres, toujours bouleversantes, entre auteur et victime.

J'en reviens, en guise de conclusion, au titre (emprunté) de mon analyse : « Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons ».

Cette phrase peut, selon moi, être interprétée de deux manières au moins.

La première, optimiste, voudrait que l'enfermement n'arrive pas à casser un homme, à condition qu'il trouve en lui la force de préserver ou de retrouver, par un travail actif et permanent de la pensée, sa part d'humanité.

Nietzsche ne disait-il pas : « Ce qui ne me tue pas me rend fort » ? Et Goethe écrivait : « Nulne sait jusqu'où vont ses forces tant qu'il ne les a pas mises à l'épreuve. »

Aujourd'hui, je crains que cette lecture ne corresponde hélas en rien à la réalité, ou si rarement… Nombreux observateurs attentifs des prisons considèrent, en effet, que l'on sort en général de prison affaibli et plus inadapté que lorsque l'on y est entré.

L'autre interprétation de cette phrase, bien plus pessimiste, est celle de son auteur Thierry Lévy. Si notre raison peut entendre et admettre que la prison a perdu sa raison d'être à l'égard de bon nombre de délinquants, quelque chose en notre for intérieur résiste à remettre la prison en question. Des passions nous agitent : la peur bien sûr, mais aussi dit-il, un certain esprit de vengeance qui fait que pour bon nombre d'entre nous, même inconsciemment, si la prison fait souffrir, tant mieux!

Et pourtant, une étude réalisée en 2000 par une criminologue de la Vub, Kristel Beyens, a débouché sur un résultat étonnant. À la question : « Quelle peine infliger à un cambrioleur multirécidiviste? », vingt pour

cent seulement des personnes du panel interrogé ont opté pour la prison, la moitié plaidant plutôt pour une peine de travail.

La chercheuse a posé la même question à des magistrats et soixante-six pour cent d'entre euxse sont déclarés favorables à l'emprisonnement.

Qu'en conclure ? Peut-être que les mentalités sont en train d'évoluer plus vite dans l'opinion publique que chez les professionnels ou les décideurs.

Si j'ai voulu vous faire partager mes doutes et mes interrogations, c'est parce que je crois que la question de l'enfermement est sans aucun doute un sujet laïque : elle oblige chacun d'entre nous à sonder ses peurs, elle nous renvoie à notre conception de la vie en groupe, elle nous pousse à réfléchir à ce qui fait et défait la dignité de l'homme, elle nous permet enfin de mesurer combien est précieusela liberté.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications et de nos programmes d'émissions télévisées et radiophoniques ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04
secretariat@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française